

# Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix, Leadership et Stabilité



## Revue de presse

15 juillet 2016

Le mouvement de contestation de la population de Soamahamanina a tourné en un affrontement avec les forces de l'ordre, hier. Au départ, les habitants ont pourtant prévu une simple manifestation silencieuse pour contester l'exploitation minière de la société chinoise Jiuxing Mines. La confiscation de leurs banderoles par les éléments de l'Etat-Major Mixte Opérationnel a cependant envenimé la situation. Outre ce foyer de tension, l'adoption du Code de la Communication par l'Assemblée nationale, suite à sa deuxième lecture, figure au centre de l'attention des quotidiens parus ce jour.

#### Economie et société

#### ADOPTION DU CODE DE LA COMMUNICATION PAR 18 DEPUTES

Le projet de Code de la Communication, dans sa version comprenant l'amendement apporté à l'article 85 par les sénateurs, a été adopté, hier, à l'Assemblée nationale. Le quorum était pourtant loin d'être atteint. Selon les récits du député de Tsaratanàna Jaona Ratefiarivony, seuls 21 parlementaires sur 151 ont pris part au vote. 18 ont voté en faveur du texte amendé tandis que 3 ont voté contre. Toujours selon le témoignage du parlementaire, « les travaux de commission ont pourtant requis à ce que la rédaction faite par l'Assemblée nationale soit maintenue », en référence à l'article 85 qui a fait l'objet d'un amendement par le Sénat. Ainsi selon le rapport des débats en commission, « le ministère de la Communication a vivement souhaité que l'amendement fait par le Sénat soit maintenu pour éviter une crise parlementaire ». La balle se retrouve désormais dans le camp de la Haute Cour Constitutionnelle qui doit maintenant procéder au contrôle de constitutionnalité. (Midi Madagasikara, p.3; L'Express de Madagascar, p.3; Madagascar-Laza, p.9; Tia Tanindrazana, p.2)

- « Si cela s'avère nécessaire, les discussions sur ce code peuvent être reprises » a déclaré, hier, le Président Hery Rajaonarimampianina lors de son discours dans le cadre de la cérémonie de passation de service entre le Secrétaire général sortant et le nouveau SG de la Commission de l'Océan Indien, à Maurice. « Il est inconcevable que des manifestations à caractère politique, voire des actes terroristes surviennent alors que nous devrons abriter des réunions internationales » a-t-il martelé. Il est d'ailleurs convaincu que « ce sont des politiciens qui sont derrière les contestations journalistiques ». (L'Express de Madagascar, p.3; Les Nouvelles, p.3)
- Dans une interview accordée à la presse, en marge de la cérémonie de célébration de la fête nationale française, l'Ambassadeur Véronique Vouland-Aneini a rappelé que « la liberté d'expression fait partie de l'Etat de droit ». La France ne compte cependant pas s'ingérer dans les affaires nationales. Elle a souligné que « c'est aux Malgaches de trouver la solution ». (Midi Madagasikara, p.2)
- « Il sera assez difficile de déterminer que ce texte soit non conforme à la Constitution étant donné que les dispositions de la loi ne sont pas explicites. Au mieux, la Haute Cour Constitutionnelle pourrait statuer sur la non-conformité de certains articles ou y











# **†NC†PALS**

## Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix, Leadership et Stabilité



émettre des réserves » explique le magistrat Herilaza Imbiki, joint au téléphone par le quotidien **Les Nouvelles**. Il souligne cependant que le Mouvement pour la liberté d'expression peut toujours saisir la Médiature de la République tant que la loi n'est pas promulguée. (**p.2**)

- « Notre position est claire : il faut appliquer le respect. La population a droit à l'information, elle doit s'exprimer et donner ses opinions. Aujourd'hui, le peuple exige des droits déjà acquis et mieux, garantis par la Constitution. Par conséquent, l'Eglise catholique romaine à Madagascar soutient le combat des journalistes au sein du Mouvement pour la liberté d'expression » a déclaré le Père Nirina de l'Association Justice et Paix. (Madagascar Matin, p.3)
- « Les dirigeants ne devraient point museler la presse » s'est exprimé le Père Andry Andriamahenina lors de la Conférence des Evêques de Madagascar. De son avis, le Mouvement pour la liberté d'expression est légitime dans la mesure où le droit à l'information que devraient jouir les citoyens est menacé. Le prêtre soutient les journalistes et a entièrement confiance en leur sens de la déontologie. (La Gazette de la Grande île, p.13)
- « Je suis contre l'oppression et l'atteinte à la liberté de la presse. Aucun pays en ce monde n'a réussi à combattre la presse » s'est exprimé l'ancien président Marc Ravalomanana. En revanche, il s'est dit opposé à toute violation des principes et règles dans la revendication des journalistes. Selon lui, ce mouvement doit être apolitique. (Madagascar-Laza, p.3; La Vérité, p.2)
- « Cette adoption s'avère être une véritable déclaration de guerre contre les journalistes » s'insurge Midi Madagasikara. Le quotidien pointe notamment du doigt le fort taux d'absentéisme au niveau de la Chambre basse. « L'on se demande si 18 députés peuvent être considérés comme représentatifs du peuple malgache » critique-t-il. (p.3)
- De l'opinion de L'Express de Madagascar, il s'agit d'un « véritable crime contre la Nation ». Le journal met en avant les recommandations des partenaires internationaux qui préconisent une reprise des discussions. (p.3)
- Les Nouvelles dénonce le « forcing absurde des députés » et déduit que le texte a été adopté uniquement par les parlementaires pro-régime. (p.2)

# LOI SUR LA CYBERCRIMINALITE : L'ASSEMBLEE NATIONALE A DONNE UNE RETOUCHE

Les députés ont adopté, hier, le projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2014-006 du 17 juillet 2014 portant sur la lutte contre la cybercriminalité. Le texte adopté par les parlementaires de Tsimbazaza supprime la peine d'emprisonnement prévue par l'article 20, pouvant aller de 1 à 10 ans. Pour rappel, cette disposition est principalement à l'origine du mouvement de contestation lancé ces derniers jours par la presse privée. Toutefois, les peines d'amende, pouvant s'élever jusqu'à 100 millions d'Ariary, ont été maintenues et servent à sanctionner les auteurs d'injures ou diffamations « commises envers les Corps constitués, les Cours, les Tribunaux, les Forces armées nationales ou un Etat, les administrations publiques, les membres d'institution, les fonctionnaires publics, les dépositaires ou agents de l'Autorité publique, les citoyens chargés d'un service ou d'un mandat public par les moyens de discours, cris ou menaces proférés dans les lieux ou



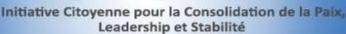








# **†NC†PALS**





réunions publics, soit par écrits, imprimés, dessins ou gravures (...) ». Le Sénat sera de nouveau saisi de l'examen du texte, ce jour. (Madagascar-Laza, p.2 ; La Vérité, p.3)

#### Foyer de tension

#### SOAMAHAMANINA: UNE MANIFESTATION POPULAIRE REPRIMEE

Plusieurs foyers de la Commune de Soamahamanina ont décidé d'accrocher à leurs portes, vérandas et sur leurs murs des banderoles en vue de contester l'exploitation minière entreprise par la société chinoise Jiuxing Mines. Le mouvement était prévu se passer dans le calme et se voulait pacifique, jusqu'à ce que les éléments de l'Etat-Major Mixte Opérationnel aient enlevé et confisqué les banderoles. Ces gestes ont inévitablement provoqué une réaction de colère de la population. La foule a ainsi décidé d'entreprendre une marche jusqu'au bureau de la Commune pour les récupérer. Selon les estimations, un millier de personnes issues des quartiers situés aux alentours de Soamahamanina se sont joint à la marche, tout en réclamant en même temps la liberté d'expression pour le peuple. Les grenades lacrymogènes lancées par les gendarmes n'ont pas réussi à disperser les manifestants. Les éléments des forces de l'ordre ont alors dû tirer trois fois en l'air. Suite à ce débordement, un jeune homme soupçonné d'être le leader du mouvement a été arrêté par les forces de l'ordre mais a été relâché peu après, la protestation populaire s'étant intensifiée. La situation n'est revenue à la normale qu'après l'intervention du prêtre du diocèse de Miarinarivo (L'Express de Madagascar, p.8; Tia Tanindrazana, p.3)

- S'appuyant sur le témoignage de riverains, L'Express de Madagascar et Les Nouvelles ont essentiellement rapporté la chronologie des faits. (p.8 et p.5)
- Madagascar-Laza a fait part de la version des éléments des forces de l'ordre qui ont rappelé que les grévistes ne détiennent aucune autorisation pour manifester. Ils soutiennent par ailleurs qu'ils n'ont procédé à aucune arrestation et que les grenades lacrymogènes n'ont fait aucun blessé. (p.6)
- « Il est clair maintenant que les éléments des forces de l'ordre malgache protègent uniquement les dirigeants et les Chinois de cette localité plutôt que l'intérêt supérieur de la Nation » a affirmé Madagascar Matin, aiguisant ainsi la tension. Le quotidien ne manque d'ailleurs pas de mettre en avant les conséquences du recours aux lacrymogènes. « Cela a perturbé les élèves du collège d'enseignement général, notamment ceux de la classe de 3ème qui préparent l'examen officiel du Brevet d'Etude du Premier Cycle. (p.2)
- De l'avis de La Vérité, la « Conférence des Evêques catholiques » a tenu une réunion afin d'exprimer son appui à la population de Soamahamanina. Cette réunion devrait accoucher d'une déclaration. Le quotidien s'attend donc prochainement à d'autres rebondissements. (p.3)
- Alarmiste, L'Observateur évoque une véritable « répression militaire ». Le quotidien a pourtant privilégié un traitement superficiel du foyer de tension. « Trois camions remplis de militaires armés jusqu'aux dents sont arrivés sur les lieux et ont lancé à tout va des grenades lacrymogènes pour disperser les manifestants » rapporte-t-il dans une brève. (p.3)













#### **Relations internationales**

#### **CELEBRATION DU 14 JUILLET: LA FRANCE EXPRIME SES ATTENTES**

« Depuis deux ans, Madagascar est sorti d'une crise profonde et la France a pesé de tout son poids pour que le pays retrouve la voie de la démocratie. Nous serons donc très attentifs, avec les autres partenaires du pays, à la consolidation de cette démocratie. La lutte contre la corruption, le redressement et la fiabilité de la justice, une meilleure répartition des richesses, la restauration de la sécurité sont autant de défis que vous avez à relever pour faire de 2016, l'année des réalisations » a déclaré l'Ambassadeur de France, Véronique Vouland-Aneini, dans son discours à l'occasion de la célébration du 14 juillet. Pour la diplomate, cette année devrait marquer une amélioration dans la gestion des finances publiques avec l'octroi très probable d'une Facilité de crédit du Fonds Monétaire International et le cas échéant, l'organisation en fin d'année d'une conférence des bailleurs et des investisseurs. Elle a également touché mot concernant les élections régionales, provinciales et présidentielles. « Ces scrutins n'ancreront solidement la démocratie dans votre pays que si elles sont transparentes, inclusives et surtout si elles permettent aux Malgaches, à tous les Malgaches en âge de voter de choisir vraiment leurs dirigeants. Sans élections légitimes, libres et ouvertes, organisées dans un climat politique apaisé où la liberté de la presse et d'expression est garantie, le pays replongerait certainement, quel que soit le résultat, dans une période de crise... Que cette prochaine étape s'effectue dans le respect des règles démocratiques et de l'Etat de droit » a-t-elle adressé au Premier ministre Solonandrasana Olivier Mahafaly. Touchant mot concernant l'insécurité, la diplomate a déploré « qu'elle touche toute la population de la Grande île mais aussi la communauté française ». Elle fait référence entre autres aux cas de kidnapping et d'assassinat recensés. L'Ambassadeur a néanmoins reconnu les efforts engagés par le gouvernement sur cette question. (Midi Madagasikara, p.2; L'Express de Madagascar, p.5; Madagascar-Laza, p.2; Les Nouvelles, p.3; La Vérité, **p.11**)

- « Sans la démocratie, la bonne gouvernance et l'Etat de droit garantissant le droit de chaque citoyen, aucun développement ne peut s'instaurer à Madagascar » a indiqué le Président du parti Monima, Monja Roindefo, en réaction au discours de l'Ambassadeur de France. « La liberté d'expression et la liberté d'entreprendre sont les points que les responsables étatiques doivent garantir (...) Une prise de responsabilité est primordiale avant même la tenue des élections » estime-t-il. (Madagascar-Laza, p.3)
- L'Observateur a privilégié les images dans la couverture de la cérémonie de célébration de la fête nationale française à la résidence de France à Ivandry, à travers un reportage photo. Le quotidien a notamment focalisé son attention sur les personnalités politiques malgaches présentes à l'événement. (p.15)













### Un peu d'humour



## La Gazette de la Grande île, p. 5

# Responsables de l'Unité de Monitoring des Médias :

Tiaray RANDRIAMALALA: <u>tiaray.randriamalala@eces.eu</u> Mirana RAZAFINDRAZAKA: <u>mirana.razafindrazaka@eces.eu</u>

Site web: www.incipals.eu







